

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENTS CA29 0034, CA29 0035 ET CA29 0038

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le **8 février 2010** et sont déposés au bureau d'arrondissement au 13665, boulevard de Pierrefonds, pour l'information de toutes les personnes intéressées.

RÈGLEMENT CA29 0034

Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux relatifs aux bâtiments municipaux et d'acquisition de mobilier, d'équipements informatique et de bureau pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, adopté par la résolution CA10 29 0030.

RÈGLEMENT CA29 0035

Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'accessoires pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, adopté par la résolution CA10 29 0031.

RÈGLEMENT CA29 0038

Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain, de signalisation et d'éléments décoratifs dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, adopté par la résolution CA10 29 0034.

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 8 avril 2010 et entrent en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce seizième jour du mois d'avril de l'an 2010.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

SC/II